

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°2

du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes (PLUi) du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB)

Par arrêté n°21 du 21 avril 2026, le Président de la CCPHB a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la Modification n°2 du PLUi de la CCPHB.

Le projet de modification n°2 du PLUi répond aux objectifs suivants :

- Basculer la zone 2AU du Calvaire à Beuzeville en zone UC et modifier l'OAP s'y rapportant ;
- Modifier et clarifier l'OAP " densité ", notamment pour les zones UD ;
- Modifier des OAP sectorielles, notamment celle du bassin du centre à Honfleur ;
- Ajouter et supprimer des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) ;
- Ajouter des bâtiments pouvant changer de destinations afin de sauvegarder le patrimoine bâti dans les zones naturelles et agricoles ;
- Ajouter des protections paysagères notamment les vergers ou jardins remarquables ;
- Rendre opposable la charte architecturale de Beuzeville ;
- Compléter les annexes du PLUi, notamment sur la partie « contraintes » ;
- Modifier le partage entre zone Naturelle et zone Agricole notamment en rebord de plateau ;
- Rectifier des erreurs matérielles, graphiques et réglementaires,
- Clarifier l'écriture du Règlement afin de faciliter sa compréhension par le public ;
- Actualiser les emplacements réservés ;

A cet effet a été désigné par le tribunal Administratif de Caen, **Monsieur Pierre GUINVARC'H**, ingénieur dans l'industrie à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du lundi 18 mai 2026 à 9h au mercredi 17 juin 2026 à 17h inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Le Commissaire Enquêteur assurera les permanences suivantes :

- **le lundi 18 mai 2026, de 9h à 12h, au siège de la CCPHB à Honfleur**
- **le vendredi 29 mai 2026, de 9h à 12h, à la mairie de Beuzeville**
- **le mercredi 10 juin 2026, de 14h à 17h, à la mairie de Beuzeville**
- **le mercredi 17 juin 2026, de 14h à 17h, au siège de la CCPHB à Honfleur**

Le dossier d'enquête en format papier sera consultable au siège de la CCPHB et à la mairie de Beuzeville, ainsi qu'en version numérique au siège de la CCPHB et dans les mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique et les avis émis seront consultables sur le site internet de la CCPHB à l'adresse suivante :

<https://www.ccp hb.fr/amenager-et-developper/planification/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/>

Toute personne pourra, sur demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la CCPHB. Des informations complémentaires sur la procédure peuvent être obtenues par mail auprès de Monsieur Julien DUPRAT, responsable du Service Urbanisme de la CCPHB à l'adresse mail ci-dessus.

De plus, le public pourra adresser ses observations à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur :

- sur les registres papiers disposés au siège de la CCPHB et à la mairie de Beuzeville
- par courrier : CCPHB, 33 Cours des Fossés, 14600 Honfleur
- par mail – plui@ccphb.fr

A l'expiration du délai d'enquête, le mercredi 17 juin 2026 à 17h, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés au siège de la CCPHB pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront disponibles sur le site internet de la CCPHB.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Communautaire de la CCPHB se prononcera par délibération sur l'approbation de la Modification n°2 du PLUi de la CCPHB.